

La FEDERATION DES ARTISTES de la Commune

Intervention de Marc Lagana

C'est ici - à l'Ecole de médecine - que la Fédération des artistes de Paris a été créée - à l'occasion d'une assemblée de plus de 400 artistes, réunis dans le grand amphi dans l'après-midi du jeudi 13 avril 1871. Cette réunion avait été préparée par une commission provisoire de 15 membres, parmi lesquels Eugène Pottier, dessinateur sur étoffes et parolier, et le sculpteur Hippolyte Moulin. Par un décret du 12 avril, la Commune délègue la gestion des Beaux-arts aux artistes, reconnaissant ainsi que la fédération orientera l'action culturelle de la commune. En effet les artistes soutiennent la Commune à des degrés divers, mais beaucoup seront très engagés. Il faudra attendre mai 1968 pour retrouver un tel niveau de participation des artistes à un mouvement social. Dans son appel aux artistes pour la création d'une fédération le 6 avril, Courbet souligne la responsabilité sociale et morale des artistes : « les artistes parisiens ont une obligation envers Paris, la grande ville qui est leur patrie. Il faut doubler l'importance de Paris. L'art, la culture, le luxe communal doivent agir partout en France. Par ailleurs, la dimension universelle, s'adressant aux artistes des nations amies, la fédération s'attache aux splendeurs de l'avenir et à la République universelle. »

Parmi les artistes communards, il y a huit artistes plasticiens (au sens large) élus de la Commune sur 81 membres, ce qui est inédit dans l'histoire ! Un grand nombre d'artistes participent à la Commune par le biais de leur présence à la garde nationale. Ceci est le signe d'une estime populaire : ils sont très nombreux à être officiers des bataillons, donc élus par les membres de ces bataillons. C'est le cas du peintre LUCIEN HENRY chef de la 14^{ème} légion avec le grade de colonel, c'est celui du sculpteur Pierre BERTEAULT, commandant de la 9^{ème} Légion. Il y a aussi Georges PILOTTELL, grand caricaturiste, commissaire de la police à 28 ans.

A la suite de l'appel de Courbet, début avril il y a plusieurs réunions des artistes à l'Ecole de médecine, et le 13 ils élisent une commission fédérale des artistes composée de 46 membres : peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, artistes « industriels » (ornemanistes, dessinateurs sur étoffes comme Pottier,

etc.) représentant l'art décoratif. Chacune des cinq catégories est représentée à la commission fédérale.

PRINCIPES DE LA FEDERATION sont:

-la liberté de l'art : « la libre expression de l'art, dégagé de toute tutelle gouvernementale et de tous privilèges ». En effet, la Fédération a une grande méfiance vis-à-vis de l'Etat et d'un contrôle de l'Etat sur la culture.

Elle est contre toute contrainte afin d'assurer la liberté de tous, notamment le respect des minorités, des individualités.

-le gouvernement de l'art par les artistes sous forme d'autogestion et d'une éducation populaire.

Aux artistes revient la direction du ministère des Beaux-Arts. C'est la Fédération des artistes, sous l'autorité de la commission de l'enseignement, présidé par Edouard Vaillant, qui assure l'administration des musées et des bibliothèques. Elle est responsable de l'enseignement des futurs artistes. Elle réouvre les musées et les bibliothèques au public.

Concernant la démocratie participative, la commission de l'enseignement invite tous les citoyens à lui communiquer toute proposition ayant pour but « le progrès de l'art » ou l'amélioration du sort des artistes.

Quant à la responsabilité sociale et morale, la Fédération est au service de Paris (chacun se livrant à son génie sans entrave) et donne une image intelligente et moralisatrice pour une « régénération » de la République contre l'ancien régime.

FONCTIONNEMENT :

Les membres de la commission de la fédération sont élus au suffrage secret, pour une année seulement afin de favoriser la rotation des dirigeants. Un droit de révocation, majorité des deux tiers de l'AG convoquée sur ce point, est instauré. Il y a un contrôle permanent des élus par les électeurs. Les artistes femmes sont admises à la fédération.

En conclusion, la fédération se réclame de la République, de la démocratie et de la fraternité. Elle aspire à la liberté de l'art et à l'indépendance des artistes. Elle œuvre pour la culture pour tous.